

Catalogue de prestations 2026

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la Gironde

Version : 1^{er} janvier 2026

Sommaire



Le mot du Président	03
Le Centre de Gestion	04
Nacopé	07
Le CDG, tiers de confiance	08 - 10
Mobilités et Emploi Territorial	11 - 18
Santé et Sécurité au Travail	19 - 26
Conseil et Actions Statutaires	27 - 31
Ressources Internes	32 - 33
Index thématique	34 - 35

Légende :



Prestation comprise dans la cotisation annuelle ou le socle commun



Prestation facturée



Collectivités affiliées



Collectivités non affiliées



Publics concernés



Mode de financement



Tarifs



Contact téléphone



Contact mail



Lien vers site internet

Nacopé

Services mutualisés dans le cadre de la Coopération des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine



Le mot du Président

Les membres du Conseil d'administration et moi-même, avons le plaisir de vous présenter la **version 2026 du catalogue des prestations proposées par le CDG33**.

Que vous ayez l'habitude de nos services ou les découvriez, vous y trouverez l'intégralité des missions que vous propose le CDG33, qu'elles soient exercées à titre obligatoire ou facultatif.

Le CDG est là pour vous accompagner et ce catalogue est conçu pour vous apporter toutes les informations dont vous avez besoin.



Didier MAU

Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la Gironde





CDG33

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde exerce, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux du département, des compétences prévues par la loi.

Partenaire privilégié des élus locaux, le CDG33, à travers les services qu'il propose, a pour vocation d'accompagner les employeurs dans la gestion quotidienne de leurs personnels. Il propose également des activités de conseil, d'accompagnement et des prestations de service touchant à la gestion des ressources humaines.

Emanation des élus locaux employeurs, son Conseil d'administration détermine et veille à ce que ses activités répondent à l'expression de leurs besoins.

Certaines missions de régulation statutaire sont exercées pour le compte de l'ensemble des collectivités. Des prestations complémentaires exercées à titre facultatif viennent compléter l'offre de service. Elles sont mobilisables à la demande des employeurs et font l'objet d'une facturation.

Les collectivités et établissements publics employant moins de 350 fonctionnaires territoriaux à temps complet sont obligatoirement affiliés au CDG pour l'ensemble de ses missions institutionnelles.

Les collectivités non affiliées de plus de 350 fonctionnaires territoriaux peuvent s'affilier à titre volontaire au CDG ou demander à bénéficier du "socle commun" de 5 missions indivisibles d'appui technique à la gestion des ressources humaines.

Les 5 missions du socle commun :

- Secrétariat des conseils médicaux ;
- Assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue ;
- Assistance au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;
- Désignation d'un référent laïcité.

A travers ses nombreuses missions, le CDG s'adresse à des publics variés :

- Collectivités territoriales et établissements publics locaux : élus, RH, agents
- Demandeurs d'emploi
- Candidats aux concours, lauréats
- Etudiants
- Représentants du personnel
- Partenaires institutionnels : les 11 autres CDG de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de NACOOPE, l'Association des Maires de Gironde (AMG), Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), services déconcentrés de l'Etat...

890

Collectivités affiliées



16 000

Fonctionnaires



6 000

Agents contractuels

929

Collectivités



55 000

Agents territoriaux



Les équipes du CDG33 au service des collectivités du département de la Gironde

Pour un accompagnement de confiance

159 agents employés par l'établissement
au 31 décembre 2022 :

107

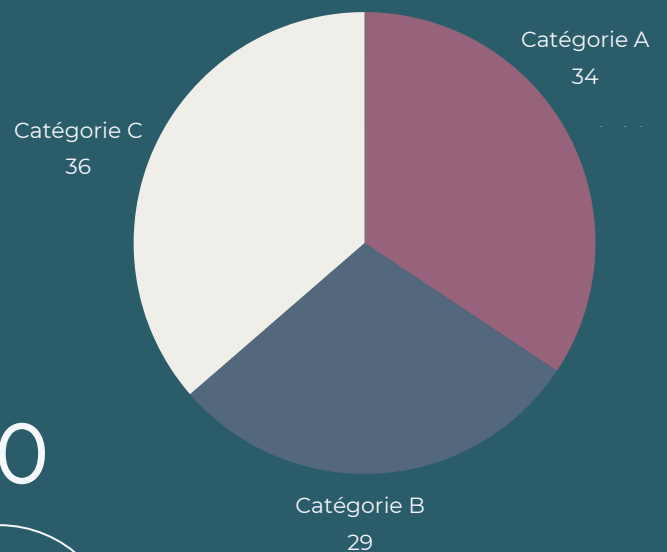
Fonctionnaires

12

Contractuels
permanents

40

Contractuels
non
permanents





Nacoopé : la coopération régionale des centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine

Si le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde est implanté au niveau départemental, son action s'inscrit également dans le cadre d'une coopération régionale entre les douze Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine (NACOOPE). NACOOPE assure certaines missions mutualisées au service des collectivités territoriales et établissements publics locaux de Nouvelle-Aquitaine.

Par exemple :

- * Un service mutualisé "concours et examens professionnels"
- * La médiation préalable obligatoire
- * Le réseau des déontologues
- * Un service mutualisé "production documentaire et expertise RH" à 12 CDG

Toutes les informations sur NACOOPE sont sur le site internet du CDG33.



Le CDG, tiers de confiance

Médiation, signalements et déontologie,
coaching et conseil en organisation

Médiation préalable obligatoire



Régler des conflits pour permettre aux employeurs publics territoriaux d'imposer avant toute saisine du juge administratif, le recours à la médiation pour certains types de litiges de la fonction publique territoriale.



Collectivités et agents



Forfait pour chaque saisine de médiation, comprenant la prise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur, et incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties



150€ pour les collectivités affiliées et 250€ pour les collectivités non affiliées.
50€ par heure de médiation supplémentaire



Contact par le biais d'un formulaire disponible sur www.cdg33.fr



mediation@cdg33.fr



Médiation à l'initiative des parties



Recourir à un médiateur pour tenter de trouver une solution de manière amiable au différend qui oppose un employeur territorial et un agent (ou plusieurs agents en conflit entre eux - ou des élus entre eux).



Collectivités, agents et élus



Forfait pour chaque saisine de médiation, comprenant la prise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur, et incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties



150€ pour les collectivités affiliées et 250€ pour les collectivités non affiliées.
50€ par heure de médiation supplémentaire



Contact par le biais d'un formulaire disponible sur www.cdg33.fr



mediation@cdg33.fr



Médiation à l'initiative du juge



Lorsqu'une juridiction est saisie d'un litige de la fonction publique territoriale, le juge peut, après avoir obtenu l'accord de toutes les parties, proposer une médiation aux parties pour tenter de parvenir à un accord entre celles-ci.



Collectivités et agents



Forfait pour chaque saisine de médiation, comprenant la prise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur, et incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties



150€ pour les collectivités affiliées et 250€ pour les collectivités non affiliées.
50€ par heure de médiation supplémentaire



Contact par le biais d'un formulaire disponible sur www.cdg33.fr



mediation@cdg33.fr



Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS)



Recueillir des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements. Orienter vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien. Orienter vers les autorités compétentes pour traiter des faits signalés



Collectivités et agents



Facturation annuelle



Forfait annuel de 50€ à 2000€ par an selon le nombre d'agents de la collectivité



Contact par le biais d'un formulaire disponible sur www.cdg33.fr



signalements243347@cdg33.fr

Nacopé
Bien plus qu'un CDD

Collège commun mutualisé de référents déontologues



Apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques, recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte, et référent laïcité.



Collectivités et agents



Cotisation annuelle et socle commun



Contact par le biais d'un formulaire disponible sur www.cdg33.fr

Nacopé
Bien plus qu'un CDD

Coaching et conseil en organisation



Accompagner les cadres et managers dans le développement de leur identité, de leur posture et de leurs pratiques managériales. Accompagner les équipes dans l'amélioration des interactions, de la coopération et de l'autonomie. Accompagner les organisations dans leurs projets de transformation, d'évolution et de changement.



Collectivités



Facturation à la journée, à la ½ journée et à l'heure




52€ de l'heure
380€ par demi-journée d'intervention
600€ par journée d'intervention




05 56 11 93 08




cdg33@cdg33.fr

 Prestation comprise dans la cotisation annuelle ou le socle commun

 Prestation facturée

 Collectivités affiliées

 Collectivités non affiliées

A photograph of two women sitting at a desk in an office. The woman on the right has curly hair and is smiling while gesturing with her hands. The woman on the left has long dark hair and is seen from the back. A laptop is open on the desk in front of them. The image is overlaid with a semi-transparent yellow filter.

Mobilités et emploi territorial

Concours et examens professionnels

Promotion et observation de l'emploi, recrutement

Mobilités, accompagnement des parcours professionnels

Accompagnement à la gestion des archives

Organisation des concours et examens professionnels



Organiser, dans le cadre de la coopération entre les centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine les concours et examens professionnels pour répondre aux besoins de recrutements recensés auprès des collectivités.



Employeurs territoriaux de Nouvelle-Aquitaine / Candidats aux emplois / Agents



05 56 11 94 33



concours@cdg33.fr

Nacopé

Etablissement des listes d'aptitude et suivi des lauréats



Etablir les listes d'aptitude et les listes de candidats admis à un examen professionnel, transmettre les attestations d'inscription sur la liste d'aptitude ou de réussite à un examen professionnel, suivre et relancer les lauréats.



Employeurs territoriaux de Nouvelle-Aquitaine / Lauréats de concours / Agents



05 56 11 94 33



concours.ressources@cdg33.fr

Nacopé

Conseil en évolution professionnelle



Accompagner les agents dans leur démarche de mobilité en réalisant un diagnostic, aider à la définition d'un projet professionnel et conseiller sur sa mise en œuvre.



Agents territoriaux



05 56 11 93 07



mobilités@cdg33.fr

Reclassement pour inaptitude physique



Accompagner les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et leurs agents dans la démarche de reclassement en cas d'inaptitude à leurs fonctions établie par le conseil médical.



Employeurs territoriaux et agents



05 56 11 93 07



mobilités@cdg33.fr

Période de préparation au reclassement (PPR)



Accompagner les collectivités territoriales, les établissements publics locaux et leurs agents dans la mise en œuvre des périodes de préparation au reclassement suite à l'avis du conseil médical.



Employeurs territoriaux et agents



05 56 11 93 07



ppr@cdg33.fr

Bilan professionnel



Accompagner, à la demande des employeurs territoriaux, leurs agents dans leur démarche volontariste de transition professionnelle. Le bilan professionnel est un outil du conseil en évolution professionnelle.



Agents, à la demande de l'employeur territorial



Facturation à l'heure / Financement FIPHFP possible



55€/heure

Accompagnement compris entre 30h et 40h



05 56 11 93 07



bilanpro@cdg33.fr

Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)



Prendre en charge, à l'issue d'une période de surnombre, les fonctionnaires dont l'emploi a été supprimé par leur collectivité.



Agents



Contribution de l'employeur territorial d'origine



Selon texte en vigueur



05 56 11 93 07



mobilities@cdg33.fr

Accompagnement à la gestion des archives



Accompagnement des collectivités dans le respect de leurs obligations légales en matière de gestion de leurs archives (papier ou électroniques). Mise à disposition d'un archiviste diplômé suite à un diagnostic gratuit réalisé par le service.



Employeurs territoriaux



Facturation à la journée, ½ journée ou heure



Entre 352,50€ et 399€ la journée



05 56 11 15 45



archives@cdg33.fr



Remplacement et renfort



Proposer aux collectivités la mise à disposition de personnel efficient en vue de pallier l'absence momentanée d'un ou de plusieurs de leurs agents. Répondre à un besoin de renfort ponctuel dans leurs services.

Assurer le portage administratif du dossier d'agents temporaires.



Employeurs territoriaux



Facturation à l'heure (1h travaillée = 1h facturée) + frais de recherche de profil (hors portage)



De 29€ à 45€ de l'heure selon les profils
200€ de frais de recherche



05 56 11 16 52



remplacement@cdg33.fr



Vivier du service de remplacement et renfort

Recruter des profils d'agents temporaires correspondant aux besoins des collectivités pour enrichir le vivier du service de remplacement et renfort.



Demandeurs d'emploi, agents en disponibilité ou à temps non complet, lauréats de concours



05 56 11 16 52



remplacement@cdg33.fr

Bourse de l'emploi



Mettre à disposition et accompagner les collectivités dans l'utilisation du portail emploi-territorial.fr : déclarations de créations et vacances d'emploi, décisions de recrutement, publications d'offres d'emploi, consultations de profils.

Pour les demandeurs d'emploi, consultation des offres d'emploi et création de profil en ligne.



Employeurs territoriaux, candidats aux emplois



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr

Prestations complémentaires d'appui au recrutement



Accompagner les collectivités sur les différentes phases d'une opération de recrutement : analyse du besoin, rédaction de l'offre, recherche de profils, sélection des candidatures, évaluation des candidats, tests d'aptitude.



Employeurs territoriaux



Facturation selon phases retenues



Accompagnement à la carte sur tout ou partie des phases d'accompagnement.

De 175€ à 570€ par phase



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr



Apprentissage aménagé (personnes en situation de handicap)



Accompagner à la signature et à l'exécution de contrats d'apprentissage par des interventions sur mesure en fonction des besoins de chaque collectivité : présentation du dispositif et des aides financières, appui aux procédures réglementaires, sourcing candidats...



Collectivités



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr

Rapport social unique (RSU)



Mettre à disposition et accompagner les collectivités dans l'utilisation de l'application « Données sociales ». L'application permet aux collectivités de saisir leur RSU et de bénéficier d'outils de pilotage RH issus des données saisies.



Collectivités



05 56 11 93 06



emploi@cdg33.fr

Anticipation RH



Mettre à disposition et accompagner les collectivités dans l'utilisation d'un module « Anticipation RH » (GPEEC), outil facilitateur en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.



Collectivités



Facturation annuelle



De 55€ à 2 185,50€ par an selon le nombre d'agents de la collectivité



05 56 11 93 06



emploi@cdg33.fr



Promotion et information sur les emplois territoriaux



Promouvoir les emplois territoriaux auprès du grand public, informer les candidats aux emplois sur les modes d'accès par du conseil, des partenariats, la participation à des événements, l'intervention auprès de publics ciblés.



Demandeurs d'emplois, étudiants



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr

Observatoire régional de l'emploi et de la fonction publique territoriale



Proposer aux collectivités de Nouvelle-Aquitaine des données fiables sur l'ensemble des champs RH. Leur permettre de réaliser des comparaisons.



Collectivités



05 56 11 93 06



emploi@cdg33.fr



<https://sites.google.com/site/observatoirenouvelleaquitaine/home>

Diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural »

Former des demandeurs d'emploi et des étudiants aux métiers administratifs des collectivités rurales, en partenariat avec l'Université de Bordeaux. Formation menant notamment au métier de secrétaire général de mairie.



Demandeurs d'emploi, étudiants titulaires d'un diplôme de niveau bac minimum



Diplôme financé par les CDG partenaires (CDG 24, 33, 40 et 47) et la région Nouvelle-Aquitaine



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr

Formation Secrétaire général de mairie

Former des demandeurs d'emploi au métier de secrétaire général de mairie, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).



Demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme de niveau bac minimum



Formation financée par les partenaires et la région Nouvelle-Aquitaine



05 56 11 93 06



emploi@cdg33.fr

Licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale »

Former et professionnaliser des étudiants aux métiers administratifs des collectivités sur 3 options au choix : ressources humaines, finances / marchés publics, urbanisme, en partenariat avec l'Université de Bordeaux.



Etudiants détenant un bac+2



Licence financée par les centres de gestion partenaires (CDG 24, 33 et 40)



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr

Certificat professionnel d'administration des collectivités territoriales

Certifier des agents de collectivités ou d'établissements publics locaux en partenariat avec l'Université de Bordeaux, sur les métiers administratifs des collectivités sur 3 options au choix : ressources humaines, finances / marchés publics, urbanisme.



Agents territoriaux détenant un bac+2



Certificat financé par les centres de gestion partenaires (CDG 24, 33 et 40)



05 56 11 94 34



emploi@cdg33.fr



Prestation comprise dans la cotisation annuelle ou le socle commun



Prestation facturée



Collectivités affiliées



Collectivités non affiliées



Santé et Sécurité au Travail

Prévention et santé au travail

Instances médicales

Assurances statutaires

Prestation sociale complémentaire

Retraite

Service de prévention et santé au travail - SPST



Proposer une offre globale en matière de prévention et santé au travail.



Employeurs publics



Forfait annuel par agent

Forfait semestriel si adhésion à l'offre en cours d'année, après le 30 juin



65€ par agent et par an pour les collectivités affiliées (40€ si semestre)

97€ par agent et par an pour les collectivités non affiliées (56 € si

semestre)



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr



Surveillance médicale



Prendre en charge le suivi médical professionnel individuel des agents au travers des Visites d'Information et de Prévention (VIP) et de la Surveillance Médicale Particulière (SMP) par le médecin du travail à l'égard de certaines situations.



Agents dont l'employeur public adhère au SPST



Compris dans l'offre globale SPST



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Surveillance médicale – Saisonniers



Réaliser les Visites d'Information et de Prévention pour les agents saisonniers.



Agents dont l'employeur public adhère au SPST



Facturation



50€ par agent



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Action sur le milieu de travail (tiers-temps)



Consacrer pour les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail une partie de leur temps à des actions en milieu de travail (ex : visiter les locaux de travail, réaliser des tests audio...)



Employeurs publics adhérents au SPST



Compris dans l'offre globale SPST



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Fiches de risques professionnels – Rapport annuel d'activité



Rédiger la fiche de risques professionnels des métiers existants, ainsi que le rapport annuel d'activité du service au sein de la collectivité.



Collectivités adhérentes au SPST



Compris dans l'offre globale SPST



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Etudes de poste



Réaliser une étude approfondie du poste de travail pour repérer les facteurs de risques biomécaniques, environnementaux, organisationnels, psychosociaux et pour proposer des actions de prévention et d'amélioration. Prestation réalisée par un membre de l'équipe pluridisciplinaire.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents, jusqu'à 10 agents :
compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380€ par demi-journée d'intervention

600€ par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Etudes ergonomiques



Réaliser une étude qui recouvre l'ergonomie de conception (bâtiment, poste de travail...), de prévention collective sur un ou plusieurs services identifiés, et proposer la mise en place d'actions correctives suite à une difficulté constatée (maintien dans l'emploi...).



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents jusqu'à 10 agents : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Sensibilisation aux risques professionnels



Sensibiliser à divers risques professionnels en organisant des actions sur des thèmes choisis sur le territoire ou en webinaire.



Employeurs publics



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents au SPST : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Conseil en prévention et santé au travail



Répondre à toute question relative à la prévention et à la sécurité au travail.



Employeurs publics adhérents au SPST



Compris dans l'offre globale SPST



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr



Animation de réseaux prévention et santé au travail



Animer un réseau d'Assistants de Prévention (AP) et de Conseillers en Prévention (CP) afin de favoriser le partage de compétences et d'expériences.



Employeurs publics adhérents au SPST



Compris dans l'offre globale SPST



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Accompagnement de projets en prévention et santé au travail



Accompagner les collectivités dans des projets de prévention et de santé au travail en fonction de leurs besoins.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents, jusqu'à 10 agents : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Accompagnement au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)



Aider les collectivités, à réaliser, à rédiger, à exploiter et à mettre à jour ce document obligatoire pour toute collectivité qui emploie au moins un agent.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents, jusqu'à 10 agents : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Diagnostic des risques psychosociaux et accompagnement au plan d'actions



Accompagner, diagnostiquer, analyser, proposer un plan d'actions à la collectivité dans la mise en œuvre de cette démarche obligatoire pour toutes les collectivités qui doivent l'intégrer dans leur DUERP.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités et établissements publics locaux adhérents, jusqu'à 10 agents : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres employeurs publics : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Participation d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire au CST ou FSSSCT



Participer au Comité Social Territorial (CST) et/ou à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) notamment pour présenter le rapport annuel d'activité du médecin du travail ou pour toutes autres demandes.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités jusqu'à 10 agents et les collectivités dont le CST est rattaché au CDG : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres adhérents : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Gestion individuelle ou collective à la suite d'une agression ou d'un traumatisme



La psychologue du travail de l'équipe pluridisciplinaire peut intervenir dans la gestion des situations individuelles ou collectives à la suite d'un événement traumatique.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités affiliées au CDG : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres adhérents : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Accompagnement individuel d'agents en souffrance au travail



En cas de souffrance au travail, le médecin du travail peut prescrire un accompagnement individuel. Dans ce cas, l'agent pourra bénéficier de trois entretiens individuels d'une heure avec la psychologue du travail.



Employeurs publics adhérents au SPST



Pour les collectivités affiliées au CDG : compris dans l'offre globale SPST

Pour les autres adhérents : facturation



380 € par demi-journée d'intervention

600 € par journée d'intervention



05 56 11 94 31



spst@cdg33.fr

Contrat Groupe Risques Statutaires 2026-2029



Assurer une mission d'assistance, de conseil sur les contrats d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel. Assurer la gestion administrative des contrats et sinistre pour les collectivités adhérentes à la convention de gestion d'adhésion au contrat groupe 2026-2029.



Employeurs territoriaux



Facturation



6 % de la prime d'assurance acquittée



05 56 11 94 36



assurances@cdg33.fr

Protection sociale complémentaire (PSC) - Garanties santé et prévoyance



Accompagner les employeurs dans leurs obligations de participation financière à la couverture santé et prévoyance de tous leurs agents sans exception. Gérer les conventions de participation santé et prévoyance entre les collectivités et les prestataires.



Employeurs territoriaux




Cotisation




05 56 11 94 36 choix 2




psc@cdg33.fr

 Prestation comprise dans la cotisation annuelle ou le socle commun

 Prestation facturée

 Collectivités affiliées

 Collectivités non affiliées

Assistance à la fiabilisation des Comptes Individuels Retraites (CIR)



Assister les employeurs dans la fiabilisation des droits en matière de retraite des agents CNRACL. Informer, assister, conseiller les employeurs sur la réglementation des fonds gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.



Employeurs territoriaux



05 56 11 14 14



retraites@cdg33.fr

Accompagnement personnalisé retraite (APR) (Mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des CIR)



Accompagnement des agents CNRACL à moins de 5 ans de l'âge de la retraite (étude de dossiers, simulation, entretien). Délégation de gestion multicompte Pep's permettant la saisie des données.



Employeurs territoriaux



Tarifcation annuelle variable en fonction des effectifs de la collectivité (agent CNRACL)



De 60€ par an pour 1 à 3 agents jusqu'à 6400€ par an à partir de 251 agents



05 56 11 14 14



retraites@cdg33.fr



Conseil médical



Conseiller et accompagner les collectivités en cas de maladie ou d'accident de leurs agents territoriaux.

Le conseil médical départemental est organisé en 2 instances : Formation restreinte => chargée de rendre des avis médicaux notamment pour l'attribution de congés pour raison de santé ; Formation plénière => chargée de rendre des avis en matière d'imputabilité au service des accidents et maladies contractées en service.



Employeurs territoriaux



05 56 11 94 59



instances.medicales@cdg33.fr

A background image with a pink overlay showing a person's hands writing in a notebook. The person is wearing a watch and a ring. The image is slightly blurred, focusing on the hands and the pen.

Conseil et actions statutaires

Accompagner, répondre aux interrogations concernant la gestion des ressources humaines

Expertise statutaire

Instances statutaires

Rémunération chômage

Audit de paie

Expertise statutaire



Renseigner, conseiller et accompagner les collectivités sur toutes les questions relatives au statut de la fonction publique territoriale et, de manière plus générale, en lien avec la gestion de leurs personnels.

Aider les employeurs territoriaux, face à des situations complexes, à trouver des solutions et à prendre des décisions en prévenant le risque contentieux.



Collectivités



05 56 11 94 35



doc@cdg33.fr

Production documentaire



Assurer une veille réglementaire et juridique relative au statut de la fonction publique territoriale. Mettre à disposition des collectivités des supports juridiques RH (notes d'information, modèles, outils) et un mensuel d'actualité statutaire.



Collectivités



05 56 11 94 35



doc@cdg33.fr



Suivi des carrières



Suivre et tenir à jour les dossiers de la carrière des agents. Réaliser l'informatisation et la gestion des dossiers administratifs des agents (fonctionnaires et contractuels). Assurer le suivi de la réglementation en matière d'évolution des carrières. Aider à la gestion des dossiers individuels via l'e-service "Extranet RH". Renseigner les collectivités sur les possibilités d'évolution de carrière de leurs agents.



Collectivités



05 56 11 16 50



carrieres@cdg33.fr

Avancement de grade



Préparer et communiquer le tableau des agents promouvables à un avancement de grade. Préparer, à la demande des collectivités, des simulations d'avancements de grade et élaborer les projets d'arrêtés concernés.



Collectivités



05 56 11 94 56

05 56 11 16 50



instances@cdg33.fr

carrieres@cdg33.fr

Promotion interne



Organiser la campagne annuelle de promotion interne pour le compte des collectivités affiliées (information des collectivités, instruction des dossiers et publication de la liste d'aptitude).



Collectivités



05 56 11 94 56



instances@cdg33.fr

Projets d'actes



Préparer et mettre à disposition des collectivités les projets d'arrêtés concernant leurs fonctionnaires à l'aide d'un logiciel de gestion des ressources humaines permettant de générer des traitements automatisés (avancements d'échelons, reclassement...).

Elaborer, à la demande des collectivités, des projets d'arrêtés concernant leurs fonctionnaires (détachement, stagiairisation, titularisation, etc.)



Collectivités



05 56 11 16 50



carrieres@cdg33.fr

Secrétariat des instances statutaires



Organiser et assurer la tenue des séances des instances relevant du CDG33 : comité social territorial (CST) et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT), commissions administratives paritaires (CAP), commission consultative paritaire (CCP), conseils de discipline.

Conseiller et accompagner dans les saisines de ces instances.



Collectivités / Représentants des instances statutaires



05 56 11 94 56



instances@cdg33.fr

Elections professionnelles



Organiser tous les 4 ans les élections professionnelles visant à renouveler le collège des représentants du personnel au sein des instances statutaires.
Mesurer la représentativité syndicale et veiller à son respect



Collectivités / Représentants du personnel



05 56 11 94 56
05 56 11 16 50



instances@cdg33.fr
carrieres@cdg33.fr

Prestation paie



Prendre en charge la confection des bulletins de salaire des agents ou des indemnités des élus jusqu'à la production des différents états et de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).



Collectivités



Facturation



150€ à la création du dossier de la collectivité + 20€ par création de dossier pour une adhésion en début d'année ou 45€ par création de dossier pour une adhésion en cours d'année
9,70€ par bulletin de salaire édité



05 56 11 94 50



paies@cdg33.fr

Conseil en matière de rémunération



Informar sur les actualités liées à la rémunération. Conseiller sur des problématiques précises de paies (indisponibilité physique, régime indemnitaire, détachement...)



Collectivités



05 56 11 14 18



paies@cdg33.fr

Prestation chômage



Proposer aux collectivités affiliées et non-affiliées une expertise dans le calcul et suivi des droits à indemnisation chômage des agents publics.



Collectivités



Facturation forfaitaire annuelle variable selon l'effectif de la collectivité, et la date d'adhésion.

Facturation à l'étude



Forfait annuel compris entre 100 et 3000€

Etudes entre 14€ et 150€



05 56 11 14 18



chomage@cdg33.fr



Audit de paie



Proposer aux collectivités affiliées et non-affiliées mais non adhérentes à la prestation paie un audit des bulletins de paie de la collectivité afin de vérifier la conformité des salaires émis.



collectivités affiliées et non-affiliées mais non adhérentes à la prestation paie



Facturation à l'heure, la demi-journée ou la journée



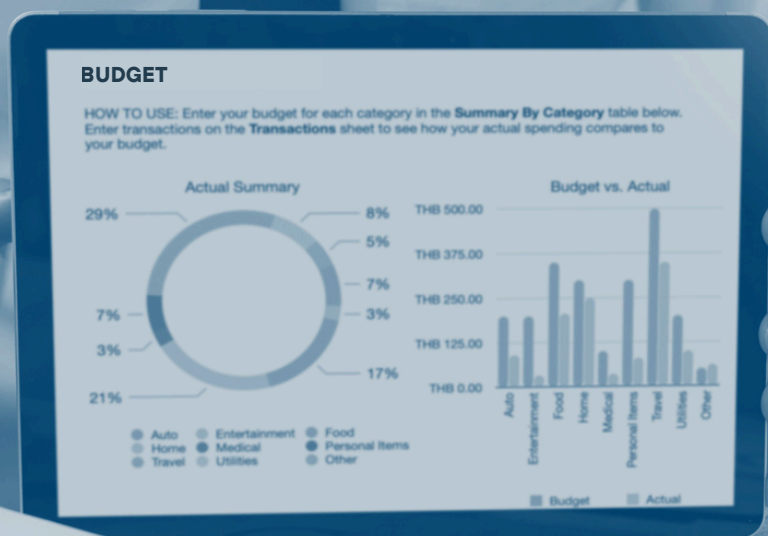
52€/heure, 380€/demi-journée, 600€/journée



05 56 11 14 18



paies@cdg33.fr



Ressources Internes

Assurer le fonctionnement interne et externe de l'établissement

Accueil

Ressources humaines

Finances, comptabilité, droit syndical

Informatique

Juridique et documentation

Technique et logistique interne

Technique et logistique externe pour l'organisation des concours, instances, manifestations...

Déclaration de cotisations



Informez les collectivités sur leurs cotisations au Centre de Gestion, collectez les déclarations de cotisations.



Collectivités



Cotisation annuelle



05 56 11 16 40



compta@cdg33.fr

Droit syndical



Prendre en charge financièrement le coût salarial de certaines absences liées à des activités syndicales.

Remboursement des Décharges d'Activité de Service (DAS).

Remboursement de certaines Autorisations Spéciales d'Absence (ASA).



Collectivités, Représentants du personnel, Organisations Syndicales



05 56 11 94 52



droits.syndicaux@cdg33.fr



Index thématique

Absences

Anticipation RH	16
Assurance statutaire	25
Conseil médical	26
Remplacement et renfort	14

Accompagnement RH

Anticipation RH	16
Audit de paie	31
Coaching, conseil en organisation	10
Conseil en matière de rémunération	30
Prestations complémentaires d'appui au recrutement	15
Expertise statutaire	28
Production documentaire	28
Paie informatisée	30
Prestation Chômage	31
Sensibilisation aux risques professionnels	22
Surveillance médicale	20
Surveillance médicale – Saisonniers	20

Archives

Accompagnement à la gestion des archives	14
--	----

Assurances

Assurance statutaire	25
Prestation Chômage	31
Protection sociale complémentaire	25

Carrières

Production documentaire	28
Projet d'actes	29
Suivi des carrières	28

Concours et examens professionnels

Etablissement et suivi de la liste d'aptitude	12
Organisation des concours et examens professionnels	12

Cotisations

Déclaration de cotisations	33
----------------------------	----

Déontologie

Collège commun mutualisé de référents déontologues	10
--	----

Départs et fin de fonction

Assistance à la fiabilisation des Comptes Individuels Retraites (CIR)	26
Accompagnement personnalisé retraite	26
Prestation Chômage	31
Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi	13

Dialogue social

Droit syndical	33
Elections professionnelles	30
Participation d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire au CST ou FSSSCT	24
Rapport social unique (RSU)	16
Secrétariat des instances statutaires	29

Données sociales

Droit syndical	33
Observatoire régional de l'emploi et de la fonction publique territoriale	17
Rapport social unique (RSU)	16

Emploi

Anticipation RH	16
Prestations complémentaires d'appui au recrutement	15
Certificat professionnel d'administration des collectivités territoriales	18
Diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural »	17
Etablissement et suivi de la liste d'aptitude	12
Formation Secrétaire général de mairie	17
Licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale	18
Observatoire régional de l'emploi et de la fonction publique territoriale	17
Organisation des concours et examens professionnels	12
Promotion et information sur les emplois territoriaux	16
Rapport social unique (RSU)	16
Remplacement et renfort	14

Formations

Anticipation RH	16
Bilan professionnel	13
Certificat professionnel d'administration des collectivités territoriales	18
Conseil en évolution professionnelle	12
Formation Secrétaire général de mairie	17

Licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale	18
Période de préparation au reclassement	13
Sensibilisation aux risques professionnels	22

Handicap / maintien dans l'emploi

Accompagnement de projets en PST	23
Accompagnement individuel d'agents en souffrance au travail	25
Action sur le milieu de travail (tiers-temps)	21
Anticipation RH	16
Bilan professionnel	13
Conseil en évolution professionnelle	12
Conseil en prévention et santé au travail	22
Etudes de poste	21
Etudes ergonomiques	22
Période de préparation au reclassement	13

Inaptitudes

Accompagnement de projets en PST	23
Action sur le milieu de travail (tiers-temps)	21
Assurance statutaire	25
Bilan professionnel	13
Conseil en évolution professionnelle	12
Conseil en prévention et santé au travail	22
Conseil médical	26
Etudes de poste	21
Etudes ergonomiques	22
Période de préparation au reclassement	13
Reclassement pour inaptitude physique	12

Instances statutaires

Conseil et analyse statutaire	28
Droit syndical	33
Elections professionnelles	30
Participation d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire au CST ou FSSSCT	24
Rapport social unique (RSU)	16
Secrétariat des instances statutaires	29

Médiation

Médiation à l'initiative des parties	09
Médiation à l'initiative du juge	09
Médiation préalable obligatoire	09

Mobilités

Anticipation RH	16
Bilan professionnel	13
Conseil en évolution professionnelle	12
Période de préparation au reclassement	13
Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi	13
Reclassement pour inaptitude physique	12

Promotion interne et avancement

Avancement de grade	28
Conseil et analyse statutaire	28
Droit syndical	33
Elections professionnelles	30
Promotion interne	29

Recrutement

Anticipation RH	16
Apprentissage	15
Prestations complémentaires d'appui au recrutement	15
Remplacement et renfort	14
Vivier du service de remplacement et renfort	14

Rémunération

Audit de paie	31
Conseil en matière de rémunération	30
Paie informatisée	30
Prestation Chômage	31

Retraite

Assistance à la fiabilisation des Comptes Individuels Retraites (CIR)	
Conseil médical	26
Accompagnement personnalisé retraite	26

Prévention et Santé au travail

Accompagnement au document unique d'évaluation des risques professionnels	
Accompagnement individuel d'agents en souffrance au travail	23
Action sur le milieu de travail (tiers-temps)	25
Animation de réseaux en PST	21
Conseil en prévention et santé au travail	23
Diagnostic des risques psychosociaux et accompagnement au plan d'action	22
Etudes de poste	24
Etudes ergonomiques	21
Fiches de risques professionnels – Rapport annuel d'activité	22
Gestion des situations individuelles ou collectives à la suite d'une agression ou d'un évènement traumatique	24
Participation d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire au CST ou FSSSCT	24
Protection sociale complémentaire	25
Reclassement pour inaptitude physique	12
Sensibilisation aux risques professionnels	22
Service de prévention et santé au travail - SPST	20
Surveillance médicale	20
Surveillance médicale – Saisonniers	20

Signalement

Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS)	10
---	----

Statut

Conseil en matière de rémunération	30
Conseil et analyse statutaire	28
Droit syndical	33
Elections professionnelles	30
Production documentaire	28
Secrétariat des instances statutaires	29
Suivi des carrières	28

SCANNEZ-MOI ABONNEZ-VOUS INFORMEZ-VOUS

